



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le **DIX-HUIT** du mois de **MAI** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **DOUZE MAI 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS –
Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE –
M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA –
Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE –
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE –
M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN –
M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – M. Philippe LAFFITTE –
Mme Chantal FRAYSSE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE –
M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS –
M. André HUMEAU – Mme Catherine RABA – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT –
Mme Christelle LALANNE – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON –
M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. Pascal DAGES
Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON
M. Alexis ARRAS
M. Vincent MORA
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU
M. Pierre STETIN
M. Jean LAVIELLE
Mme Catherine FAVARD
M. Pascal VILATON

Donne pouvoir à :

Mme Martine DEDIEU
Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE
M. Julien RELAUX
M. Amine BENALIA-BROUCH
Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI
M. Yves LOUMÉ
M. André HUMEAU
Mme Sylvie PÉDUCASSE
M. Henri BEDAT

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Alexis ARRAS – M. Vincent MORA –
Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Jean LAVIELLE –
Mme Catherine FAVARD – M. Laurent LAFOURCADE – M. Pascal VILATON.

Secrétaire de séance : Mme Guylaine DUTOYA



**OBJET : TRANSPORT ET MOBILITES DOUCES : DONNÉS DE VELOS
DU GRAND DAX ET A L'ASSOCIATION « SOLUTIONS MOBILITE ».**

Monsieur le Vice-président expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5216-5 et L.5211-6,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence en matière de Protection de l'environnement et de Plan Climat Energie Territorial ;

Vu la délibération n° DEL15-2020 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax en date du 18 février 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial,

Le service de prêt gratuit de vélos CYCLENVILLE a pris fin au 31/12/2021. La Communauté d'agglomération se retrouve ainsi propriétaire de 88 vélos inutilisés. Ceux-ci sont mis en service depuis 2015 mais sont toujours opérationnels et peuvent servir à des fins utiles.

30 vélos vont être vendus par le Grand Dax à des anciennes stations Cyclenville qui en avaient fait la demande, pour une somme totale de 1 500 €.

Par courriel en date du 1^{er} mars 2022, les 20 communes de l'agglomération ont été sollicitées afin de savoir si elles souhaitaient récupérer des vélos, gratuitement, notamment pour mettre à disposition de leurs agents, ou de leurs habitants, pour leurs déplacements.

14 communes ont ainsi souhaité récupérer à titre gratuit un total de 53 vélos, répartis comme suit :

Commune	Nombre de vélos souhaités
Angoumé	1
Candresse	2
Dax	10
Gourbera	3
Herm	1
Heugas	2
Mées	5
Oeyreluy	10
Rivière-Saas-et-Gourby	3
Saint-Paul-lès-Dax	5
Saint-Vincent-de-Paul	2
Saunac-et-Cambran	5
Tercis-les-Bains	2
Téthieu	2

Par ailleurs, l'association « Solutions Mobilité », dédiée à la mobilité des publics en insertion sociale et professionnelle, basée sur Dax et le sud des Landes, est également intéressée pour récupérer gratuitement les 5 vélos restants. Ceux-ci seront utilisés pour mettre à disposition de leur public bénéficiaire.

La réalisation du don, transfère aux bénéficiaires les droits et obligations du propriétaire. Les vélos sont donnés en l'état et les nouveaux propriétaires auront à leur charge l'entretien, ainsi que les éventuelles réparations de remise en état.

Les vélos seront à retirer au Centre Technique Communautaire, 862 rue Bernard Palissy, 40990 Saint-Paul-lès-Dax, à partir du 23 Mai 2022.



APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : AUTORISE Monsieur le Président à faire un don de 58 vélos répartis de la manière suivante :

- Un vélo à la commune d'Angoumé
- Deux vélos à la commune de Candresse
- Dix vélos à la commune de Dax
- Trois vélos à la commune de Gourbera
- Un vélo à la commune de Herm
- Deux vélos à la commune de Heugas
- Cinq vélos à la commune de Mées
- Dix vélos à la commune de Oeyreluy
- Trois vélos à la commune de Rivière-Saas-et-Gourby
- Cinq vélos à la commune de Saint-Paul-lès-Dax
- Deux vélos à la commune de Saint-Vincent-de-Paul
- Cinq vélos à la commune de Saugnac-et-Cambran
- Deux vélos à la commune de Tercis-les-Bains
- Deux vélos à la commune de Téthieu
- Cinq vélos à l'association « Solutions Mobilité »

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 18 mai 2022

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL47_2022-DE

